Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

Jean-Philippe LOCHE

Certifiés conformes

DocuSigned by:
Jean-Philippe LOCHE
A51F37FFA7E9419...

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2025**
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SYNERWEB EURL - SIREN : 482459534

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

						Exercice N clos le 31/12/2024	N-1
				Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé **TOTAL (I)**			AA	0		0	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC 0	0	
		Frais de développement	CX	0	CQ 0	0	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG 0	0	
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI 0	0	
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK 0	0	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM 0	0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO 0	0	
		Constructions	AP	0	AQ 0	0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS 0	0	
		Autres immos corporelles	AT	96 882	AU 87 594	9 288	16 198
		Immos en cours	AV	0	AW 0	0	
		Avances et acomptes	AX	0	AY 0	0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT 0	0	
		Autres participations	CU	2 501	CV 0	2 501	1
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC 0	0	
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE 0	15	15
		Prêts	BF	0	BG 0	0	
		Autres immobilisations financières	BH	4 200	BI 0	4 200	4 200
Total (II)			BJ	103 598	BK 87 594	16 004	20 414
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM 0	0	
		En cours de production de biens	BN	0	BO 0	0	
		En cours de production de services	BP	0	BQ 0	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS 0	0	
		Marchandises	BT	0	BU 0	0	
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW 0	0	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	180 113	BY 10 000	170 113	154 444
		Autres créances (3)	BZ	643 417	CA 0	643 417	620 563
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC 0	0	
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	10 030	CE 0	10 030	10 030
		Disponibilités	CF	639 338	CG 0	639 338	709 316
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI 0	0	
		Total (III)	CJ	1 472 898	CK 10 000	1 462 898	1 494 352
		Frais d'émission d'emprunts à étaler **(IV)**	CW	0		0	
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM	0		0	
		Ecarts de conversion actif **(VI)**	CN	0		0	
Total général (I à VI)			CO	1 576 496	1A 97 594	1 478 902	1 514 766

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	4 200	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0		créances	0

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL - SIREN : 482459534 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 7 500)			DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0	
	Réserve légale (3)			DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	983 262	982 210
	Report à nouveau			DH	0	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 558	1 052
	Subventions d'investissement			DJ	0	
	Provisions réglementées			DK	0	
	TOTAL (I)			DL	993 070	991 512
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	
	Avances conditionnées			DN	0	
	TOTAL (II)			DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ	0	
	TOTAL (III)			DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	
	Autres emprunts obligataires			DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1	1
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	150 995	191 914
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 530	85 203
	Dettes fiscales et sociales			DY	153 353	125 741
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	
	Autres dettes			EA	172 953	120 395
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	
	TOTAL (IV)			EC	485 832	523 254
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 478 902	1 514 766

RENVOIS						
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	485 832	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1	

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations: Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**			CZ	0	D8	0	D9	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**			KD	0	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains			KG	0	KH	0	KI	0
CORPORELLES / Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9 0	KJ	0	KK	0	KL	0
CORPORELLES / Constructions	Sur sol d'autrui	dont composants	M1 0	KM	0	KN	0	KO	0
CORPORELLES / Constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2 0	KP	0	KQ	0	KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3 0	KS	0	KT	0	KU	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	12 420	KW	0	KX	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel de transport			KY	3 215	KZ	0	LA	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	79 830	LC	0	LD	1 417
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers			LE	0	LF	0	LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	0	LI	0	LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK	0	LL	0	LM	0
CORPORELLES	**TOTAL III**			LN	95 466	LO	0	LP	1 417
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	0	8M	0	8T	0
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	2 501	8V	0	8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P	15	1R	0	1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	4 200	1U	0	1V	0
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**			LQ	6 716	LR	0	LS	0
	Total général (I + II + III + IV)			ØG	102 182	ØH	0	ØJ	1 417

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**		IN 0	CØ	0	DØ	0	D7	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**		IO 0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains		IP 0	LX	0	LY	0	LZ	0
CORPORELLES / Constructions	Sur sol propre		IQ 0	MA	0	MB	0	MC	0
CORPORELLES / Constructions	Sur sol d'autrui		IR 0	MD	0	ME	0	MF	0
CORPORELLES / Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS 0	MG	0	MH	0	MI	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT 0	MJ	0	MK	0	ML	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		IU 0	MM	0	MN	12 420	MO	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel de transport		IV 0	MP	0	MQ	3 215	MR	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier		IW 0	MS	0	MT	81 247	MU	0
CORPORELLES / Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers		IX 0	MV	0	MW	0	MX	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY 0	MZ	0	NA	0	NB	0
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC 0	ND	0	NE	0	NF	0
CORPORELLES	**TOTAL III**		IY 0	NG	0	NH	96 882	NI	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ 0	ØU	0	M7	0	ØW	0
FINANCIÈRES	Autres participations		I0 0	ØX	0	ØY	2 501	ØZ	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1 0	2B	0	2C	15	2D	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2 0	2E	0	2F	4 200	2G	0
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		I3 0	NJ	0	NK	6 716	2H	0
	Total général (I + II + III + IV)		I4 0	ØK	0	ØL	103 598	ØM	0

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
TOTAL I		RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	11 900	QE	520	QF	0	QG	12 420
	Matériel de transport	QH	2 599	QI	616	QJ	0	QK	3 215
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 768	QM	7 193	QN	3	QO	71 959
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	79 268	QV	8 329	QW	3	QX	87 594
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	79 268	ØP	8 329	ØQ	3	ØR	87 594

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	0

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	Z9	0	Z8	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	SP	0	SR	0

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
			1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA 0	TB 0	TC 0
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD 0	TE 0	TF 0
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG 0	TH 0	TI 0
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM 0	TN 0	TO 0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4 0	D5 0	D6 0
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK 0	IL 0	IM 0
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP 0	TQ 0	TR 0
	TOTAL I	3Z	0	TS 0	TT 0	TU 0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B 0	4C 0	4D 0
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4 0	4G 0	4H 0
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K 0	4L 0	4M 0
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P 0	4R 0	4S 0
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U 0	4V 0	4W 0
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y 0	4Z 0	5A 0
	Provisions pour impôts	5B	0	5C 0	5D 0	5E 0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	0	5H 0	5J 0	5K 0
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP 0	EQ 0	ER 0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S 0	5T 0	5U 0
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W 0	5X 0	5Y 0
	TOTAL II	5Z	0	TV 0	TW 0	TX 0
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A	0	6B 0	6C 0	6D 0
	Sur immobilisations - corporelles	6E	0	6 0	6G 0	6H 0
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3 0	Ø4 0	Ø5 0
	Sur immobilisations - titres de participations	9U	2 500	9V 0	9W 2 500	9X 0
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7 0	Ø8 0	Ø9 0
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P 0	6R 0	6S 0
	Sur comptes clients	6T	13 487	6U 0	6V 3 487	6W 10 000
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y 0	6Z 0	7A 0
	TOTAL III	7B	15 987	TY 0	TZ 5 987	UA 10 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	15 987	UB 0	UC 5 987	UD 10 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE 0	UF 3 487	
	- financières			UG 0	UH 2 500	
	- exceptionnelles			UJ 0	UK 0	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						1O 0

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT (1)	À 1 AN AU PLUS (2)	À PLUS D'UN AN (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 0	UM 0	UN 0
	Prêts (1) (2)	UP 0	UR 0	US 0
	Autres immobilisations financières	UT 4 200	UV 4 200	UW 0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA 22 754	22 754	0
	Autres créances clients	UX 157 359	157 359	0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO 0)	Z1 0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	UY 0	0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ 0	0	0
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM 4 849	4 849	0
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB 1 501	1 501	0
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN 0	0	0
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP 0	0	0
	Groupe et associés (2)	VC 452 695	452 695	0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 184 371	184 371	0
Charges constatées d'avance		VS 0	0	0
	TOTAUX	VT 827 730	VU 827 730	VV 0

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	0
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	0

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut (1)	À 1 an au plus (2)	À plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	À plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1	1	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 530	8 530	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	31 563	31 563	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 338	15 338	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	104 725	104 725	0	0
	Obligations cautionnées	VX	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	1 727	1 727	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0	0	0
Groupe et associés (2)		VI	150 995	150 995	0	0
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	172 953	172 953	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0	0	0
Produits constatés d'avance		8L	0	0	0	0
TOTAUX		VY	485 832	VZ 485 832	0	0

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL 150 995
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	0			

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS

Exercice N clos le 31/12/2024

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	**1 558**
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	**241**
	Amendes et pénalités	WJ	**241**	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	**317**
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
	TOTAL I							WR	**2 116**

II - DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
		- imposées au taux de 0 %						WH		
		- imposées au taux de 19 %						WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY		
	Majoration d'amortissement							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)			XG
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD					
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
	TOTAL II									XH

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	**2 116**	
	Déficit (II-I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	**2 116**	XO

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	16 451

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 052
Prélèvements sur les réserves	ØE	
Total I	ØF	1 052

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	1 052
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	
Total II		ZH	1 052

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7) YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance YT	15 191	11 081
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) XQ	97 454	83 544
	Personnel extérieur à l'entreprise YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions) SS	5 487	5 486
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES) ST	32 850	34 353
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052 ZJ	150 981	134 464
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE YW	1 507	130
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS) 9Z	4 745	6 763
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052 YX	6 252	6 893
TVA	Montant de la TVA collectée YY	136 570	119 761
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations YZ	13 670	7 966
DIVERS	Montant brut des salaires ØZ	320 088	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI ZR : Non
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA		Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL	
		Plus values à 19% JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO	
		Plus values à 19% JP		Imputations JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale JH		N° SIRET société mère JJ			

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SYNERWEB EURL	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNERWEB EURL			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	**684 063**
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	**684 063**
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	**1 075**
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	**10 000**
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	**11 075**
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	**19 227**
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	**36 121**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	**95 634**
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	**7 387**
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	**158 368**
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	**536 770**
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	**536 770**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	**684 063**
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation				HR	

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SYNERWEB EURL - SIREN : 482459534					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MR Nom de famille Loche Jean

Nom d'usage % de détention **100** Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 30/06/1968 N° Département 24 Commune BERGERAC Pays FRANCE

Adresse :

34 TER RUE DES LOUIS
3100 TOULOUSE
FRANCE

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SYNERWEB EURL - SIREN : 482459534		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

SYNERWEB

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 7500 euros
Siège social : 34 T RUE DES LOIS,
31000 TOULOUSE
482 459 534 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Monsieur Jean Philippe LOCHE,
demeurant 34 ter rue des lois, 31000 TOULOUSE,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15 euros composant le capital social de la Société SYNERWEB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jean Philippe LOCHE, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DS

Docusign Envelope ID: 9CED751B-E18E-42B6-A69C-C41CF3DCEE34

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 558,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1558,00 euros

En totalité au compte **« autres réserves »** qui s'élève ainsi à 984 820,00 euros.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

DocuSigned by:
Jean-Philippe LOCHE
A51F37FFA7E9419...

L'Associé Unique
Jean Philippe LOCHE